



Communiqué de presse

20 mars 2013

SIX Exchange Regulation
SIX Swiss Exchange SA
Selnaustrasse 30
Case postale 1758
CH-8021 Zurich
www.six-exchange-regulation.com

Media Relations:
T +41 58 399 2227
F +41 58 499 2710
pressoffice@six-group.com

La Commission des sanctions de SIX Swiss Exchange a chargé SIX Exchange Regulation de la publication du Communiqué suivant:

Demande de sanction à l'encontre de Publigroupe SA

SIX Exchange Regulation a déposé une demande de sanction à l'encontre de Publigroupe SA auprès de la Commission des sanctions de SIX Swiss Exchange. A l'issue de son enquête, elle considère que Publigroupe SA a enfreint les normes comptables dans les comptes annuels 2011 et les comptes semestriels 2012.

Les erreurs présumées portent sur la violation des dispositions d'IAS 18 (Produits des activités ordinaires) et des exigences du cadre conceptuel des Swiss GAAP RPC et de Swiss GAAP RPC 12 (Rapport intermédiaire). A compter de l'exercice 2012, Publigroupe SA a changé de normes comptables, abandonnant les IFRS en faveur des Swiss GAAP RPC. Publigroupe SA conteste les reproches de SIX Exchange Regulation.

La durée de la procédure de sanction n'est pas encore définie. SIX Exchange Regulation informera de l'issue de la procédure de sanction. Aucune information complémentaire n'est communiquée concernant la procédure de sanction en cours.

Pour de plus amples informations, Dr Alain Bichsel, Head Media Relations, est à votre entière disposition.

Téléphone: +41 58 399 2675
Fax: +41 58 499 2710
E-mail: pressoffice@six-group.com

SIX Exchange Regulation

SIX Exchange Regulation s'acquitte des tâches qui lui ont été assignées par le droit fédéral, applique les règles édictées par le Regulatory Board et en surveille l'application. SIX Exchange Regulation prononce des sanctions dans la mesure où les règlements lui en attribuent la compétence ou dépose des demandes de sanctions à la Commission des sanctions de SIX Swiss Exchange.



SIX Exchange Regulation est placé sous la responsabilité directe du président du conseil d'administration de SIX Group, ce qui garantit son indépendance à l'égard des activités opérationnelles de SIX Swiss Exchange. SIX Exchange Regulation comprend les services Listing & Enforcement, responsable de la régulation des émetteurs, et Surveillance & Enforcement, chargé de la surveillance du négoce.

www.six-exchange-regulation.com

Commission des sanctions

La Commission des sanctions peut prononcer des sanctions en cas d'infractions aux Règlements relatif au négoce de SIX Swiss Exchange et Scoach Suisse, au Règlement de cotation et à leurs Règlements complémentaires. Elle est composée de cinq à onze membres. Le président de la Commission des sanctions ainsi que la moitié de ses membres sont désignés par le Regulatory Board, les membres restants étant nommés par le Conseil d'administration de SIX.

SIX gère l'infrastructure de la place financière suisse et offre aux acteurs financiers du monde entier une gamme de services complète dans les secteurs du négoce et du règlement de titres, de l'information financière et du trafic des paiements. L'entreprise appartient à ses utilisateurs (environ 150 banques de tailles et d'orientations très diverses). Avec quelque 3'900 collaborateurs et une présence dans 25 pays, son résultat d'exploitation a atteint en 2011 plus de 1,26 milliard de francs suisses et un bénéfice du groupe de CHF 218,6 millions.

www.six-group.com